

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 22 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

Absents :

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**13 août 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/08/56****MISE EN PLACE DE L'OPERATION « MATINS SPORTS LOISIRS »**

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur la nécessité de reconduire l'opération « Matin Sports Loisirs » pour l'année 2019. L'opération s'est déroulée du 08 au 26 juillet 2019 sur les différents sites sportifs, culturels et écoles de la Ville de Lamentin.

Pour rappel, l'opération « Matin Sports Loisirs » a été mise en place en substitution de l'opération « Tickets Sport » et en complément de l'offre des centres de loisirs existants sur le territoire (ALSH, CLSH et autres...). Celle-ci permet de répondre à une attente particulière de

bon nombre de parents et de jeunes qui ne souhaitent participer et n'adhèrent pas à la formule proposée par les « ALSH, CLSH ».

En effet, la ville de Lamentin développe au bénéfice des jeunes de la cité et particulièrement envers les plus modestes, des actions de loisirs pour une pratique volontaire d'activités physiques, sportives, éducatives et culturelles.

C'est dans cet objectif que l'opération « Matins Sports Loisirs » est également proposée. Car, elle entend ainsi lutter contre l'oisiveté de certains jeunes qui ne peuvent partir en vacances tout en assurant le plein emploi des équipements sportifs et culturels municipaux.

Le service municipal des sports a coordonné cet événement du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 avec au moins trois journées complètes dont deux sorties baignade et la journée de clôture.

Cette action à destination du public de 08 à 15ans, a eu pour but :

- De permettre aux enfants de la commune d'avoir des activités durant les vacances scolaires et ainsi d'éviter l'oisiveté,
- D'initier les jeunes aux activités physiques et sportives non pratiquées durant leur saison sportive,
- De permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche,
- De proposer une offre sportive, culturelle, artistiques et pédagogique supplémentaire.

Plusieurs associations et prestataires ont été sollicités pour mener à bien les activités lors de l'Action « Matins Sports Loisirs » pour une programmation d'activités diverses et variées telles que (Football, Roller, Handball, Tennis de Table, Basket-ball, etc...).

Ci-joint la liste non exhaustive des associations : Lamentin Basket Club ; Stade Lamentinois ; Ecole Team Racine (Moto Cross) ; Lamentin Tennis Club ; Blues Rollers (Roller) ; Fit'form «(Dansefit) ; Lamentin Handball Club ; C.E.B.M (Escrime) ; Lamentin Aviron Club ; etc...

La participation des parents s'est élevée à soixante euro (60 €) par enfant.

Il est proposée au conseil municipal de bien vouloir approuver la reconduction de l'Action « Matins Sports Loisirs », et d'approuver la sollicitation des différents partenaires, de signer toutes les conventions relatives à cette opération ainsi que le paiement des différents prestataires, fournisseurs et d'adopter son plan de financement dont le budget prévisionnel s'élève à quatorze mille deux cent euros (14 200 €) conformément au tableau suivant:

Budget
prévis

RECETTES	Montants	DEPENSES	Montants	observa
Ville de Lamentin	8 200 €	Repas, ravitaillement, Collation	1 200 €	
Participation des Parents	6 000 €	Animation et prestations diverses	7 500 €	
		Achat de Matériels	2 500 €	
		Frais de fonctionnement <i>« pharmacie, fournitures, divers... »</i>	1 000 €	
		Transport	2 000 €	
TOTAL	14 200 €	TOTAL	14 200 €	

Le conseil Municipal

Considérant la politique sportive de la commune en direction des jeunes

Considérant l'intérêt de mettre en place cette manifestation pendant les vacances

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la manifestation « Matins Sports Loisirs » ainsi que son budget :

**Budget
prévis**

RECETTES	Montants	DEPENSES	Montants	observa
Ville de Lamentin	8 200 €	Repas, ravitaillement, Collation	1 200 €	
Participation des Parents	6 000 €	Animation et prestations diverses	7 500 €	
		Achat de Matériels	2 500 €	
		Frais de fonctionnement	1 000 €	
		« pharmacie, fournitures, divers... »		
		Transport	2 000 €	
TOTAL	14 200 €	TOTAL	14 200 €	

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

